

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 septembre 2014

---

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 217

présenté par  
M. Plisson, rapporteur

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 8, substituer aux références :

« aux articles L. 141-5 et L. 151-7 »,

la référence :

« à l'article L. 141-5 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Suppression d'une référence à un article inexistant.